

*Attribution de temps***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBREATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-139
EN COMITÉ PLÉNIER

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove:

Que, relativement au projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu (n° 2), un jour de séance de plus soit attribué pour l'étape du comité plénier; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les mesures d'initiative ministérielle au cours de cette séance, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toutes les motions nécessaires pour trancher la question à cette étape soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, mon collègue le député de Kitchener (M. Lang) a fait remarquer tout à l'heure qu'il est amusant de voir les députés d'un même parti se contredire entre eux. Le dernier orateur a donné à ceux qui l'écoutaient le spectacle encore plus amusant de celui qui se contredit lui-même, non pas une fois, non pas deux, mais plusieurs fois dans le même discours.

Le député a parlé de la prodigalité du gouvernement dans ses programmes de dépenses. Il a donné des exemples comme celui de VIA Rail. Comme mon collègue de Kitchener le disait, le gouvernement a essayé honnêtement de réduire les dépenses de ce service et d'accroître son efficacité. Il lui a accordé plus de fonds pour les immobilisations et la réduction du déficit d'exploitation afin qu'il puisse mieux soutenir la concurrence et peut-être afficher un excédent dans les années 1980. Le député n'est pas d'accord. Dans le même discours, il parle de programmes extravagants de dépenses et cite toutes sortes d'exemples où le gouvernement tente d'effectuer des compressions que le député et son parti ont critiquées.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que je dérange mon collègue en interrompant son médiocre exposé. Je ne sais pas s'il parlait de moi ou d'un autre orateur, mais pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je tiens à préciser que tout ce que j'ai dit de VIA Rail, c'est que l'entreprise a été détachée des autres activités du Canadien National.

M. Berger: Le député nous a parlé de l'imposition des régimes d'assurance-maladie. Certains esprits brillants se sont penchés sur la fiscalité, sur la façon de la simplifier et de la rendre plus équitable. Je demande au député d'en faire autant. De nombreux Canadiens ne reçoivent pas ce genre d'avantages sociaux de leur employeur. Ce dernier a la possibilité d'accorder une certaine rémunération à un employé ou de lui accorder un régime de soins médicaux. L'employé devra payer un impôt sur sa rémunération, mais non pas sur cet avantage social. Le

régime fiscal est donc quelque peu injuste, puisque les sommes versées à l'employé pour ses services peuvent être, selon le cas, imposées ou non. Tous les membres de notre société ne peuvent, c'est évident, profiter des mêmes avantages. Ainsi, notre régime fiscal comporte certaines injustices que l'ancien ministre des Finances a essayé de corriger et sur lesquelles se sont penchés de nombreux universitaires et fiscalistes. Comme le député ne saurait saisir une question si complexe, je ne lui demanderai même pas d'y réfléchir.

● (1620)

M. Crosby: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous devez comprendre mon problème. Le député m'a mis au défi d'expliquer une mesure fiscale. C'est avec plaisir que je me rendrai à sa demande.

M. Cosgrove: Personne ne vous a interrompu.

Le président suppléant (M. Corbin): Je comprends l'intérêt du député dans cette affaire, mais il est déjà intervenu. Il doit donc laisser la parole au secrétaire parlementaire.

M. Berger: Pour conclure sur cette question, monsieur le Président, il serait vraiment bon que le député suggère parfois des solutions à la Chambre plutôt que de rouspéter continuellement contre de prétendus problèmes. Il est passé maître dans l'art de se plaindre, mais ses solutions sont rares et loin d'être satisfaisantes, c'est évident.

[Français]

Monsieur le Président, hier, quand le ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) a donné avis de la limitation du temps consacré à l'étude en comité plénier du projet de loi C-139, la loi de l'impôt sur le revenu, un autre député qui était à la Chambre, tout à l'heure, celui de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) lui a reproché d'avoir limité le débat sur un projet de loi qu'il a décrit comme étant une brique épaisse de deux pouces et demi et contenant des centaines d'articles. Encore là, le député voulait faire croire au public canadien que l'on n'a pas consacré assez de temps pour l'étude de ce projet de loi. Il oubliait de mentionner que ce projet de loi est une compilation des mesures fiscales découlant de trois budgets, savoir ceux de novembre 1981, de juin et d'octobre 1982, qu'il y avait eu plusieurs modifications à la suite des consultations effectuées après le dépôt du budget de novembre 1981, qu'il y a eu des milliers de discours et de questions à la Chambre et ailleurs au pays, que des articles ont paru dans les journaux ainsi que des centaines de reportages. De plus, le même projet de loi est à l'étude aujourd'hui, 16 mois plus tard. Donc, il est complètement faux de faire croire à la population canadienne qu'on étudie aujourd'hui un projet de loi, comprenant des centaines d'articles, qui n'a pas fait l'objet d'une étude de la Chambre ou du public canadien.